

CONTACT TERRITOIRES

CHARLES GUENÉ
SÉNATEUR DE LA HAUTE-MARNE

JUILLET-AOUT 2018

AU SOMMAIRE

- ❖ « l'affaire Benalla »
- ❖ La Constitution n'est pas un jouet !...



Bonjour à tous !

L'été et sa torpeur sont là... et chacun se voyait déjà allongé sur la plage, vêtu d'un maillot aux deux étoiles !

Le Président MACRON avait déjà réservé ses quartiers à Brégançon pour fourbir ses armes de la réforme constitutionnelle et des prochains textes à intervenir, profitant de ce capital inespéré de champion du monde et, disons-le, d'une année qui ne s'était pas si mal passée pour lui.

Las, BENALLA est arrivé !...

Ce n'est point tant que « l'affaire » soit exceptionnelle, voire « d'Etat » en elle-même, dans le menu comme dans le détail ; la République en a vu d'autres : de STAVISKY à Paul BISMUTH en passant par le S.A.C, mais c'est le contexte dans lequel elle intervient qui interpelle et viendra peut-être impacter la suite du mandat.

Nous contacter

Permanence de Charles Guené
3 boulevard Barotte
52000 CHAUMONT

Tél : 03.25.31.90.50

Mail : charlesguene@wanadoo.fr

Blog : www.charlesguene.fr

En effet, la mise en place du régime macronien que certains nomme « jupitérien » se caractérise par une toute puissance croissante du chef qui est acceptée comme prenant place dans un modèle de transparence et d'exemplarité, en rupture avec l'ancien monde.

Cette voie est étroite, car le Régime institué par la Constitution de 1958 fait du Président un « intouchable », détenant son onction du peuple et qui n'a de compte à rendre qu'à lui.

En procédant ainsi, le Président MACRON accentuait la présidentialisation du Régime un peu à l'américaine mais, à la grande différence, c'est que là où les américains ont prévu une chambre des représentants et des sénateurs puissants qui peuvent lui tenir la dragée haute, le Président français s'apprêtait à affaiblir la Parlement, en réduisant le nombre des sénateurs et députés, et surtout leurs pouvoirs au profit d'une technocratie peu entravée par une nouvelle classe politique à peine « en marche » !

*Equilibre des pouvoirs exécutif,
législatif et judiciaire*



Or, la République, ainsi que nous l'ont appris les Lumières, repose sur l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, afin que la démocratie et la liberté soient préservées.

L'affaire Benalla vient pointer du doigt une déviance grave du système, au-delà de faits individuels qui sont anodins en comparaison. Par ces dysfonctionnements pilotés ou admis par lui, le chef de l'Etat, qui n'est pas responsable devant les Chambres, est pris en flagrant délit d'utilisation de pouvoirs qui dépendent du Gouvernement qui, lui, en est responsable devant l'Assemblée et le Sénat, mais ce subterfuge permet alors à des actes répréhensibles d'échapper à tout contrôle et toute sanction ! Il était temps qu'il soit rattrapé par la patrouille.

Cela vient rappeler aux français qu'ils ne doivent pas laisser se concentrer les pouvoirs dans les mains d'un seul homme, et que les équilibres fondamentaux qui ont été tissés au fil des siècles entre l'exécutif, le législatif qui fait la loi et contrôle l'exécutif, et la Justice qui doit en toute indépendance veiller au respect des lois et des libertés, doivent être respectés.

Puissent ces faits, au-delà de la noirceur relative des actes et de leur côté rocambolesque, alerter chacun des français sur le bonheur qu'ils ont d'avoir des Institutions solides et protectrices des libertés, et les inciter à lire les intentions de modifications des textes non pas dans l'immédiateté de l'actualité ou dans les clichés qui vilipendent les hommes et les femmes politiques dans leur ensemble, mais en pesant bien les choses...

Je vous ai joint, à cet égard, un petit billet que j'ai rédigé récemment et que le Journal de la Haute-Marne a bien voulu publier le 26 juillet dernier.

Il vous a peut-être échappé... (j'ai, à cette occasion, rectifié une faute de frappe qui figurait dans la première version).

Bonne lecture et bonnes vacances !

Toujours fidèlement vôtre,

Charles Guené
Sénateur de la Haute-Marne

LA CONSTITUTION N'EST PAS UN JOUET !...

Lorsque le général de Gaulle a fait adopter notre Constitution en 1958, il souhaitait donner à la France des institutions mettant fin à l'instabilité gouvernementale, et aux français un cadre approprié à leur tempérament. Le parlementarisme rationalisé a ainsi fait ses preuves pendant 60 ans, y compris durant les cohabitations, satisfaisant notre propension à un certain bonapartisme et la nécessité de l'équilibre des pouvoirs, garant de nos libertés.

Au cours des ans, l'évolution de la Constitution a renforcé les pouvoirs du président : élection au suffrage universel direct, mandat de 5 ans et modification du calendrier électoral.

Mais le pouvoir politique a progressivement veillé à rééquilibrer les pouvoirs du parlement et du peuple qu'il représente : création du Conseil constitutionnel et amélioration de la procédure législative, et tout particulièrement avec la réforme constitutionnelle de 2008 proposée par Nicolas Sarkozy qui est venue limiter les pouvoirs exorbitants du président, réduire ceux du gouvernement devant les assemblées et surtout, introduire la QPC (Question prioritaire de constitutionnalité).

Le glissement que nous propose le président Macron est tout autre, puisqu'il vient limiter les pouvoirs du parlement, à tel point que l'on se demande s'il ne vise pas à ce que la France évolue vers un régime présidentiel.

La présence du président lors du congrès annuel, surtout avec droit de réponse aux assemblées réunies viendrait définitivement entériner la suppression du premier ministre, et valider cette approche qui n'est pas conforme à l'esprit de la Constitution.



Nous sommes nombreux à penser qu'il fait fausse route, et que le régime présidentiel n'est pas adapté à notre pays. Si tel était cependant le choix des Français, fatigués de la classe politique et s'accommodant d'un antiparlementarisme croissant, en préférant la direction technocratique d'une administration toute puissante, il convient de leur rappeler les mots du président du Sénat Gérard Larcher : « il n'y a pas d'exécutif fort sans parlement fort ». Les dysfonctionnements actuels de l'exécutif en illustrent d'ailleurs l'impérieuse nécessité...

Le congrès de Versailles mérite une certaine solennité. Son recours doit être parcimonieux et réservé aux questions graves. Il n'est pas souhaitable qu'il devienne une salle de conférence médiatique, les questions des assemblées au gouvernement y pourvoient largement.

Si notre Constitution peut accepter un toilettage plus contemporain, prenons garde de ne pas en changer la nature et rappelons-nous Montesquieu qui nous disait qu'il ne fallait toucher aux lois que d'une main tremblante. Il en va tout simplement de la démocratie...